

L'action régionale en matière d'environnement

► Le programme de la Gauche et des Écologistes en 2004 :

- Agenda 21 régional,
- Respect de la norme « HQE » exigée (Haute Qualité Environnementale) pour les constructions régionales,
- Soutien à la création d' « éco-quartiers »,
- Augmentation de l'offre de transports collectifs ferroviaires,
- Soutien au développement des « éco-filières »,
- Aide à la conversion à l'agriculture biologique,
- Protection des milieux naturels (parcs naturels régionaux, réserves naturelles régionales),
- Création d'un « Cluster énergie » pour favoriser la structuration de la filière des énergies durables et fédérer ses acteurs,
- Soutien aux économies d'énergie.

► Réalisations au-delà des engagements de 2004 :

- Partage de la reconnaissance du préjudice écologique suite au naufrage de « l'Erika »,
- Lutte contre les pollutions et le bruit,
- Gestion des déchets,
- Préservation de la qualité de l'air,
- Coordination régionale des politiques de gestion de l'eau (Contrats Régionaux de Bassins Versants, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- Education à l'environnement,
- Démarche « lycée éco-responsable » et création du premier lycée 100% HQE (lycée Tabarly à Olonne sur Mer). Généralisation de la HQE pour les constructions et réhabilitations de lycées,
- Soutien à la filière bois,
- Politiques environnementale en lien étroit avec l'agriculture : voir fiche correspondante.

► Pourquoi cette politique en matière d'environnement ?

Alors que l'urgence environnementale nous fait face (réchauffement climatique, pollutions, épuisement des ressources, écosystèmes menacés...) les collectivités et pouvoirs publics ont le devoir d'agir. C'est d'autant plus vrai et pertinent pour les Régions qu'elles sont proches des citoyens par leurs nombreuses compétences en matière de formation professionnelle, de recherche et d'innovation, d'aménagement du territoire, de transports et déplacements.

Depuis 2004, les choix politiques concrets de la majorité régionale en matière environnementale ont des implications sociales et économiques par exemple sur le développement de la filière biologique ou la de filière éolienne.

La recherche de complémentarité entre les différentes politiques publiques conduites est la clé de voûte d'une action efficace et conforme aux engagements en faveur d'un développement durable, humain, harmonieux.

Aboutissement de cette démarche, l'« Agenda 21 » régional, réalisé après plusieurs mois de concertations et de débats, constitue un véritable programme d'actions concrètes au service du développement durable et concernant l'ensemble des politiques publiques développées par la collectivité et son fonctionnement interne.

Le Conseil régional met en œuvre une politique spécifique de protection de l'environnement et de la biodiversité, et de maîtrise de l'énergie, dont l'efficacité repose sur des enjeux partagés avec les acteurs locaux, ruraux et urbains (collectivités locales, secteur associatif, Liges de Protection des Oiseaux, chasseurs...).

► Ce qui a été fait :

Préservation des espaces naturels

- Mise en place de contrats de Parcs avec l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux sur des objectifs partagés en ciblant les interventions sur les thématiques environnementales (énergie, biodiversité, zones humides, éducation à l'environnement : Brière, Normandie Maine et Loire Anjou Touraine. Le

Conseil régional a la ferme volonté de reconquérir le label de PNR pour le Marais Poitevin (procédure en cours).

- Création des réserves naturelles régionales : reconnaissance de l'excellence environnementale d'un site par la Région après la rédaction d'un plan de gestion validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (avec soutien financier à la mise en place du plan de gestion).

- Développement d'une dynamique partenariale avec le secteur associatif en faveur de la biodiversité : création d'une conférence régionale annuelle de la biodiversité, mise en place de conventions pour synthétiser les connaissances environnementales à l'échelle régionale (sur le littoral, la Loire, le bocage, les zones humides, la forêt, la faune et la flore), appel à projets annuel en faveur de la biodiversité pour soutenir les projets associatifs les plus innovants.

- Projet Beautour (la Roche sur Yon) : centre environnemental qui a pour ambition la recherche, la culture scientifique et la valorisation des collections ; il ouvrira en 2012 et sera un phare de la biodiversité.

Soutien aux mesures agroenvironnementales en zones humides

- Constitution d'un cahier des charges avec les agriculteurs qui souhaitent conserver un système d'exploitation extensif et compatible avec le milieu : retard des fauches, non utilisation de produits phytosanitaires. C'est la seule manière de conserver certains milieux humides.

Aide au boisement

- Constitution d'appels à projets « zéro phytosanitaires » sur les terres agricoles délaissées.

Préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

- Contrats Régionaux de Bassins Versants : soutien à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. Notre soutien va prioritairement aux politiques qui visent à une meilleure préservation des milieux à l'échelle d'un bassin versant (restauration des zones humides, plantation de haies, libre circulation piscicole, restauration de la ripisylve, gestion différenciée des plans de désherbage) .

- Soutien à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux : financement d'une partie du personnel, soutien à la communication et au programme d'actions qui en découle.

- Prévention des inondations : soutien aux actions inscrites sur un territoire où un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été élaboré ou prescrit, protection des populations du bassin de la Maine, des vals d'Authion et de la Divatte et du bassin de la Sèvre Nantaise.

- Réduction de la pollution par les produits phytosanitaires : développement de solutions alternatives au traitement chimique, sensibilisation du grand public et ses collectivités aux risques.

- Plan Loire Grandeur Nature : protection des populations et des activités économiques contre le risque d'inondation, reconquête de la qualité écologique de l'estuaire de la Loire, de la Loire à l'amont de Nantes et de la qualité des zones humides, cours d'eau et marais, valorisation de la Loire et encouragement de son appropriation par le public.

Maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

- Transversalité insufflée dans toutes les politiques publiques de la Région (Transports, gestion des bâtiments régionaux et des lycées, action économique, agriculture, formation, recherche) : maîtrise des énergies, de la réduction de la consommation énergétique, développement des énergies renouvelables.

- Soutien aux économies d'énergie chez les particuliers et en direction des collectivités locales et des bailleurs sociaux : audit thermique et énergétique et aide aux travaux de maîtrise de l'énergie pour les projets de rénovation (participation régionale plafonnée à 30% du coût des travaux et un maximum de 5 000 €). Mise en place de 2 numéros d'appel : 02 40 38 81 68 pour la 1^{ère} mesure et 02 28 20 53 26 pour la seconde..

- Développement d'un « Cluster énergie » : mise en réseau des acteurs de l'énergie (entreprises, instituts de recherche et de formation, utilisateurs et consommateurs).

- Accord cadre 2007-2013 entre l'Ademe, la Région et l'Etat : soutien des initiatives des collectivités locales exemplaires en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, aides aux conseils et à l'investissement sur la rénovation des bâtiments communaux, sur la création de nouveaux équipements.

- Soutien forfaitaire aux particuliers pour l'acquisition de chaudières à bois déchiqueté.

Élimination des déchets dangereux

- Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux : inventaire des quantités de déchets à éliminer selon leur nature dans les 10 ans à venir, recensement des installations existantes et des besoins en nouvelles installations, définition des priorités pour atteindre ces objectifs.
- Encouragement à une meilleure gestion des déchets dans le cadre des Contrats Territoriaux Uniques : déchetteries, réhabilitation de décharges sauvages, centres de tri, opérations de communication.

La qualité de l'air

- Soutien à l'association «Air Pays de la Loire» : mise en place de mesure dans les grands centres urbains, les agglomérations de taille moyenne et les zones rurales, réalisation de modèles pour mieux comprendre et anticiper les pics de pollution, information du public sur la qualité de l'air et prévention en cas de pics de pollution.
 - Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) : évaluation de la qualité de l'air, évaluation des effets de la qualité de l'air sur la santé et les conditions de vie, inventaire des substances polluantes, prévention et réduction de la pollution atmosphérique, incitation à la réalisation d'économies d'énergie et à la prévention de la pollution agricole.
- Projets pour 2010 : programme de mesures de la pollution liée à la présence de phytosanitaires en milieu rural et mesure de la qualité de l'air dans 4 lycées à titre expérimental.

Éducation à l'environnement et au développement durable

- Appel à projets annuel à destination des associations, communes et Etablissements Publics de Coopérations Intercommunale : soutien aux des actions innovantes et exemplaires
- Soutien aux structures coordinatrices de réseaux régionaux : « GRAINE », Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
- Soutien à l'éducation à l'environnement au travers de différents outils : Contrats Territoriaux Uniques, Contrats Régionaux de Bassins Versant, des programmes d'actions des Parcs Naturels Régionaux

Développement de l'éolien en Pays de la Loire

- Soutien au développement de la filière de l'éolien : organisation d'un colloque sur l'éolien, financement des Zones de Développement de l'Eolien, soutien à l'off-shore (éolien marin) dont un projet au large du Croisic, création d'une formation de maintenance en éolien dans la Sarthe... Il s'agit de valoriser les atouts de notre Région dans le domaine : Port autonome, chaudronnerie, nouveaux matériaux composites...

Un outil utile et efficace : l'Agenda 21 régional

- Agenda 21 est un programme d'actions concrètes qui se déclinent au niveau local. Participatif et évolutif, il vise à améliorer en continu l'impact et l'efficacité des politiques publiques. Ce document est le fruit de 18 débats sur les territoires, de la mobilisation de 17 instances, de la rencontre de 4 panels citoyens et de la participation de 20 000 visiteurs sur un site internet dédié. Au total, ce sont 163 fiches qui poursuivent, au travers de nos différentes politiques publiques et dans le cadre de la gestion interne de la collectivité, l'objectif de développement durable, conciliant exigences économiques, sociales et environnementales.
- La Région des Pays de la Loire a retenu 6 grands axes pour construire son Agenda 21:
- « Développer une performance économique durable en équilibre avec l'environnement » (40 actions)
 - « Innover dans la science et les services qui protègent et améliorent la vie » (25 actions)
 - « Alimenter le progrès vers une société plus juste » (21 actions)
 - « Parier sur les potentiels des femmes et des hommes » (34 actions)
 - « Une collectivité exemplaire » (30 actions)
 - « Démocratie et suivi de l'Agenda 21 » (13 actions).
- Pour chaque action, un outil de suivi a été mis en place, tout comme des échéances précises, un modèle de gouvernance et des indicateurs de suivi et de résultat.
 - Sans attendre la mise en place de l'Agenda 21, la Région a d'ores et déjà fait le choix de revisiter son fonctionnement, ses procédures et ses modes de gestion, pour réduire au maximum sa consommation de papier (dématérialisation des documents par exemple) et d'énergie et encourager l'utilisation de produits recyclés et recyclables.

► **Quelques données chiffrées :**

- Le budget Environnement a été multiplié par 4 par rapport à la moyenne 1998 – 2003,
- La consommation énergétique en Pays de la Loire augmente 3 fois plus vite que la croissance de la population qui elle-même est importante ; cela montre le défi immense à régler d'ici 2020 (baisse exigée de 20% des émissions de gaz à effets de serre),
- 1,5% de la production énergétique en Pays de la Loire provient des énergies renouvelables : le potentiel de développement est immense,
- 8% de la consommation ligérienne est couverte par la production issue des Pays de la Loire : nous devons travailler à une plus grande autonomie,
- 95 % des Ligériens jugent la situation préoccupante en matière de réchauffement climatique (enquête IPSOS de 2006),
- 13% du territoire régional est classé en « Parc Naturel Régional » (avec le Marais Poitevin) (objectif 20% à la fin de la prochaine mandature en incluant les réserves naturelles régionales),
- 11% du territoire régional est constitué de zones humides (les Pays de la Loire sont classés à la 2ème place des Régions françaises pour l'étendue de ces milieux),
- Engagement à hauteur de 48 millions d'euros en faveur du « Plan Loire »,
- Budget de 80 millions d'euros pour la période 2007-2013 en matière de la maîtrise énergétique,
- Objectif de la Région : diviser par 4 les consommations d'énergie,
- Pays de la Loire : parmi les toutes 1ères régions françaises en mètres carrés de panneaux photovoltaïques installés et 1^{ère} région en termes de bio-agriculture.